DEPARTEMENT
91 - ESSONNE

CANTON
ARPAJON

COMMUNE
BRUYERES-LE-CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

N° 2025/56

PORTANT SUSPENSION DE LA ZONE BLEUE RUE DU FER A CHEVAL

Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1, L2213-4 et suivants,
VU le Code de la Route, notamment ses articles R4100-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
VU le Code Pénal et notamment ses articles R610-1 à R610-5,
VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
VU l'arrêté n°2023/86 du 07/12/2023 portant instauration d'une zone bleue rue du Fer à Cheval et rue de la Libération,
CONSIDERANT la demande reçue le 04/07/2025, faite par le syndic de la résidence Le clos de l'Orme, Groupe PICHET, 3 Rue des Saussaies, 75008 PARIS, relative à la possibilité d'utiliser le parking de la rue du Fer à Cheval pour les résidents pendant la période des travaux de leur parking situé au 1 rue de la Pièce du Poteau à Bruyères-le-Châtel,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de suspendre la réglementation de la zone bleue du parking pour faciliter le stationnement des résidents pendant les travaux du parking de la résidence située au 1 rue de la Pièce du Poteau,

ARRETE

Article 1er : Les dispositions règlementaires de l'arrêté municipal n°2023/86 du 07/12/2023 portant instauration de la zone bleue rue du Fer à Cheval sont suspendues du **15/07/2025 au 18/08/2025,**

Article 2 : Les panneaux réglementaires seront bâchés par les services techniques.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié selon la règlementation en vigueur.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie d'Egly, la Police Municipale de Breuillet/Bruyères-Le-Châtel et le Monsieur Le Maire de Bruyères-le-Châtel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
- PICHET,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

En Mairie, le 10 juillet 2025,
Le Maire,

MAIRIE DE BRUYERES-LE-CHATEL ESSONNE

Thierry ROUYER

Date de publication : 11 juillet 2025